

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Droit international privé (4DR1013)

| Filières concernées | Nombre d'heures | Validation | Crédits ECTS |
|---|--------------------|-----------------|--------------|
| Bachelor en droit (immatriculation avant 2018) | Cours: 2 ph | Voir ci-dessous | 6 |
| Bachelor en droit accéléré | Cours: 2 ph | Voir ci-dessous | 6 |

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Printemps, Semestre Automne

Equipe enseignante

GUILLAUME Florence, Professeure ordinaire, et un-e assistant-e.

Contenu

En présence de relations internationales entre individus et/ou sociétés, plusieurs ordres juridiques nationaux sont susceptibles d'entrer en conflit. Le droit international privé fournit les règles nécessaires non seulement pour déterminer le droit applicable aux relations internationales de droit privé, mais également pour régler les questions relevant de la procédure internationale (compétence internationale des tribunaux et des autorités, reconnaissance et exécution des décisions étrangères, entraide judiciaire internationale en matière civile). Le cours du semestre d'automne est consacré à l'acquisition des principes généraux du droit international privé :

- le droit applicable
- la compétence internationale des tribunaux et des autorités
- la reconnaissance et l'exécution des décisions étrangères
- l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

Le cours du semestre de printemps présente un panorama des règles de droit international privé applicables dans une sélection de matières telles que :

- les relations entre époux (ou entre partenaires enregistrés)
- les relations entre parents et enfants
- les successions
- les droits réels
- le droit des obligations.

Forme de l'évaluation

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Le seul document autorisé pour l'examen est le Recueil de textes « Procédure civile, Exécution forcée, Droit international privé » (F. Bohnet/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn) ou le Recueil de textes « Droit international privé » (A. Bucher/ F. Guillaume (édit.), Helbing & Lichtenhahn); les annotations suivantes sont autorisées : mises à jour, renvois entre articles, soulignements et références de jurisprudence. Aucun objet connecté n'est autorisé. L'examen porte sur des questions théoriques et des cas pratiques.

Documentation

L'« Abrégé de droit international privé – Principes généraux » (F. Guillaume, Helbing & Lichtenhahn) constitue le support du cours du semestre d'automne. Le reste de la documentation du cours est disponible sur Moodle. Les fiches de travail contiennent des références aux textes légaux, à la doctrine et à la jurisprudence, des liens sur des sites Internet, des documents illustrant la matière, des questions théoriques et des cas pratiques. La présentation PowerPoint résume la matière enseignée. Un polycopié d'arrêts topiques est mis à disposition.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra, séances d'exercices. Des tutoriels, disponibles sur Internet, complètent l'enseignement.